



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2026/08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 10 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en Mairie d'ALBA LA ROMAINE sous la Présidence de M BOUNIARD Philippe, président du CCAS

Date de convocation : 03/06/2026

Nombres de membres en exercice : 9 présents : 7 votants : 8
Résultat du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Philippe BOUNIARD, Pierre LAULAGNET, Bala BOUAZZA, Jocelyn GAUTHIER, Paul BOMBRUN, Isabelle DUHAMEL, Amy MOYA,

Excusés : Sarah MARION a donné procuration à Pierre LAULAGNET

Absents : Michel DELAUZUN

Monsieur Pierre LAULAGNET a été élu secrétaire.

Objet : Election d'un vice-président.

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-18 ;

Le Maire, président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président. Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Est candidat : M. Pierre LAULAGNET

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président au scrutin secret.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 007-210700050-20260610-DELIB202608CCAS-DE



1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 8

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

– M. Pierre LAULAGNET - 8 voix (huit voix)

M Pierre LAULAGNET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé vice-président

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 10 juin 2026

POUR COPIE CONFORME
ALBA, le 11 juin 2026.
LE PRESIDENT
Philippe BOUNIARD

Le secrétaire de séance,
Pierre LAULAGNET.

